Ville de Québec

Budget '86

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1986

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC
(Nom officiel)

QUEBEC
(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

| 2 | 1 | 0 | 1 | 1 | 4 |
(code géographique)

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DU GREFFIER OU DU SECRETAIRE-TRESORIER	3
FONDS D'ADMINISTRATION	
PREVISIONS BUDGETAIRES	
Recettes	5
Depenses	9
ANNEXES	
Annexe A – Analyse des compensations tenant lieu de taxes	12
Annexe B – Analyse des dépenses par objet	13
Annexe C – Analyse des frais de financement	14
Annexe D – Analyse de certaines depenses par fonction	15
AUTRES FONDS	16
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	
Calcul du taux global de taxation provisoire	18
Evaluation et population	20
Calcul de la richesse foncière uniformisee aux fins de la perequation de 1987	22
Taux des taxes en vigueur en 1986	23
Budget des dépenses en immobilisations	24

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC
(Nom officiel)

2	0	1	4		0	0	3

CODE GEOGR

RAPPORT DU GREFFIER OU DU SECRETAIRE-TRESORIER

Au ministre des Affaires municipales.

Je, soussigné Me Antoine Carrier atteste que le budget de la municipalité de la Ville de Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1986, a été adopté par le conseil le 20 janvier 19 86 conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. C-19, ou à l'article 954 du Code municipal du Québec, L.R.Q., c. C-27.1.

Date 20 janvier 1986 Signature:

ADRESSE DE LA MUNICIPALITE 2, rue Des Jardins (No, Rue) Québec (Municipalité)

G1R 4S9 (code postal)

TELEPHONE 418 694-6074 (ind. reg.)

FONDS
D'ADMINISTRATION

Municipalité LA VILLE DE QUEBEC (Nom officiel) [2|0|1|1] [0|0|5]

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1986

RECETTES

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1985(*)		Budget 1986
9110000	*RECETTES DE SOURCES LOCALES*			
9111000	TAXES[1]			
9111100	Taxe fonciere generale		1	86 738 000
9111200	Autres taxes foncieres			
9111210	repartitions generales		2	11 739 000
9111220	repartitions locales		3	1 097 000
9111300	Surtaxes sur terrains vagues		4	
9111400	Compensations pour certains services municipaux[2]			
9111410	eau		5	621 000
9111420	égouts		6	
9111430	enlevement et destruction des ordures		7	7 801 000
9111500	Taxes d'affaires			
9111510	sur l'ensemble des valeurs locatives		8	22 335 000
9111590	autres		9	
9111900	Autres taxes[3]		10	
9111000	Total		11	130 381 000
9112000	COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES[4] (annexe A)			
9112100	Gouvernement du Québec		12	45 378 000
9112200	Gouvernement du Canada		13	4 703 000
9112900	Autres		14	2 315 000
9112000	Total		15	52 896 000

(1) Le mot « taxes » est employé pour désigner à la fois les taxes proprement dites et les compensations pour certains services municipaux imposées par la municipalité.

(2) On doit exclure les montants versés à l'égard d'immeubles non imposables; ceux-ci doivent être inscrits à la catégorie « compensations tenant lieu de taxes ».

(3) Exclure toute taxe foncière.

(4) Cette catégorie de recettes comprend les compensations à l'égard des immeubles non imposables ainsi qu'à l'égard de certains immeubles non portés au rôle d'évaluation.

(*) L'expression « estimation 1985 » ne réfère pas au budget de 1985 mais correspond plutôt à la somme des deux (2) éléments suivants: a) montant réel des recettes et dépenses pour une période donnée se terminant le plus près possible de la fin de l'exercice financier 1985; b) montant estimatif des recettes et dépenses pour le reste de ce même exercice financier.

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC (Nom officiel)

2	0	1	4	0	0	6

CODE GEOGR.

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1986

RECETTES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1985 (voir p. 5)		Budget 1986
9113000	SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX			
9113100	Police			
9113200	Protection contre l'incendie			
9113300	Enlèvement de la neige			
9113400	Eau			394 000
9113500	Égouts			
9113600	Enlèvement et destruction des ordures			
9113700	Loisirs et culture			
9113800	Service de la dette			
9113900	Autres			
9113000	Total			394 000
9114000	AUTRES SERVICES RENDUS			
9114100	Loisirs et culture			
9114110	centres communautaires			62 000
9114120	patinoires intérieures et extérieures			147 000
9114130	parcs et terrains de jeux			35 000
9114140	piscines, plages, ports de plaisance			195 000
9114150	expositions et foires (Commission de l'exposition provinciale)			10 709 000
9114160	bibliothèques			
9114190	autres			
9114100	Total partiel			11 148 000
9114200	Stationnement et compteurs			907 000
9114300	Loyers			1 055 000
9114800	Recouvrements			
9114810	fonds des règlements d'emprunt			
9114820	autres fonds			
9114830	tiers			
9114831	services rendus au gouvernement du Québec			
9114839	autres			6 937 000
9114900	Autres			
9114000	Total			20 047 000

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC (Nom officiel)

CODE GÉOGR. 2 0 1 3 | 0 0 7

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1986

RECETTES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1985 (voir p. 5)		Budget 1986
9115000	AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES			
9115100	Imposition de droits			
9115110	licences et permis			491 000
9115120	droits de mutation immobilière			1 000 000
9115130	droits sur les divertissements			2 794 000
9115200	Amendes			4 150 000
9115300	Intérêts			
9115310	banque et placements			2 264 000
9115320	arriérés de taxes			1 351 000
9115390	autres			
9115400	Cessions d'actifs immobilisés			
9115410	immeubles industriels municipaux*			
9115490	autres actifs			
9115500	Contributions d'autres fonds			
9115510	électricité			
9115590	autres			
9115900	Autres			
9115000	Total			12 050 000
9116000	AFFECTATION DU SURPLUS - matériel roulant			350 000
9110000	TOTAL DES RECETTES DE SOURCES LOCALES			216 618 000

(*) Recettes provenant de terrains soumis à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC (Nom officiel)

CODE GEOGR. 2 0 1 4 | 0 0 8

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1986

RECETTES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1985 (voir p. 9)		Budget 1986
9130000	*TRANSFERTS*			
9137000	TRANSFERTS INCONDITIONNELS			
9137200	Subventions du gouvernement du Québec			
9137230	regroupement municipal			
9137250	péréquation		2	
9137290	autres		3	
9137300	Autres subventions		4	
9137000	Total		5	
9138000	TRANSFERTS CONDITIONNELS			
9138200	Subventions gouvernementales			
9138210	eau et égouts			
9138211	assainissement des eaux		6	995 000
9138219	autres		7	
9138220	protection contre l'incendie		8	
9138230	transport			
9138231	entretien des chemins en hiver		9	
9138232	asphaltage et réfection des chemins		10	
9138239	autres		11	
9138240	loisirs et culture			
9138241	sports et loisirs		12	
9138242	bibliothèque		13	
9138249	autres		14	
9138250	évaluation		15	
9138280	création d'emplois		16	
9138290	autres		17	407 000
9138300	Autres subventions		18	
9138000	Total		19	1 402 000
9130000	TOTAL DES TRANSFERTS		20	1 402 000
9100000	TOTAL DES RECETTES(*)		21	218 020 000

(*) Le total des recettes ne doit pas être inférieur au total des dépenses inscrit à la page 11.

Municipalité LA VILLE DE QUEBEC (Nom officiel)

2 0 1 4 | 0 0 9
CODE GEOGR

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1986

DÉPENSES

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1985 (voir p. 5)		Budget 1986
9210000	ADMINISTRATION GENERALE			
9211000	Législation			1 012 000
9212000	Application de la loi			1 972 000
9213000	Gestion financière et administrative		3	9 727 000
9214000	Greffe		4	1 405 000
9215000	Evaluation		5	
9216000	Gestion du personnel		6	1 671 000
9219000	Autres		7	7 286 000
9210000	Total		8	23 073 000
9220000	SECURITE PUBLIQUE			
9221000	Police		9	19 337 000
9222000	Protection contre l'incendie		10	12 812 000
9223000	Protection civile		11	
9229000	Autres		12	10 641 000
9220000	Total		13	42 790 000
9230000	TRANSPORT			
9231000	Administration		14	3 154 000
9232000	Voirie municipale		15	4 076 000
9233000	Enlèvement de la neige		16	12 998 000
9234000	Éclairage des rues		17	1 597 000
9235000	Circulation		18	1 461 000
9236000	Stationnement		19	145 000
9239000	Autres		20	8 937 000
9230000	Total		21	32 368 000

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC (Nom officiel)

CODE GEOGR: 2014 010

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1986

DÉPENSES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1985 (voir p. 5)		Budget 1986
9240000	HYGIÈNE DU MILIEU			
9241000	Eau et égouts			
9241100	administration		1	640 000
9241200	purification et traitement de l'eau		2	2 069 000
9241300	réseaux de distribution de l'eau		3	1 436 000
9241400	epuration des eaux usees		4	
9241500	réseaux d'égouts		5	1 609 000
9242000	Enlèvement et destruction des ordures		6	6 685 000
9249000	Autres		7	2 794 000
9240000	Total		8	15 233 000
9250000	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		9	449 000
9260000	URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE			
9261000	Urbanisme et zonage		10	3 452 000
9262000	Promotion et développement industriels		11	1 478 000
9263000	Rénovation urbaine et restauration		12	2 028 000
9264000	Logement		13	1 306 000
9269000	Autres		14	1 444 000
9260000	Total		15	9 708 000
9270000	LOISIRS ET CULTURE			
9271000	Administration		16	1 818 000
9272000	Centres communautaires		17	1 555 000
9273000	Patinoires intérieures et extérieures		18	5 611 000
9274000	Piscines, plages, ports de plaisance		19	1 010 000
9275000	Parcs et terrains de jeux		20	2 771 000
9276000	Expositions et foires		21	6 010 000
9277000	Bibliothèques		22	2 471 000
9279000	Autres activités			7 306 000
9279100	autres loisirs		23	1 001 000
9279500	culture		24	1 388 000
9270000	Total		25	30 949 000

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC (Nom officiel)

CODE GEOGR: 2 0 1 4 | 0 1 1 1

FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1986

DÉPENSES (suite)

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1985 (voir p. 5)		Budget 1986
9290000	AUTRES DÉPENSES			
9291000	Frais de financement (annexe C)			
9291100	à la charge de la municipalité*		1	42 416 000
9291200	à la charge d'autres organismes municipaux		2	
9291300	à la charge des gouvernements du Québec et du Canada		3	395 000
9291400	à la charge des débiteurs hypothécaires		4	
9292000	Dépenses en immobilisations		5	
9293000	Quote-part des dépenses de la communauté municipale			
9293100	transport en commun		6	5 312 000
9293900	autres*		7	7 751 000
9294000	Contributions à d'autres fonds			
9294100	fonds des règlements d'emprunt		8	
9294900	autres fonds		9	
9295000	Dépenses recouvrables			
9295100	du fonds des règlements d'emprunt		10	
9295900	autres		11	5 951 000
9296000	Créances douteuses ou irrécouvrables		12	625 000
9290000	Total		13	63 450 000
9280000	AFFECTATION DU DÉFICIT		14	
9200000	TOTAL DES DÉPENSES		15	218 020 000

(*) Compléter la répartition par fonction à la page 15.

Municipalité : LA VILLE DE QUEBEC
(Nom officiel)

ANNEXE A

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

CODE GEOGR. 2 0 1 4

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1986

0 1 2

CODE	CLASSIFICATION		Montants[1]	
9112100	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC			
9112110	Compensations pour les immeubles et places d'affaires du gouvernement			
9112111	tenant lieu de taxes foncières (art. 254)*[2]	1	13 280 000	
9112112	tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254)*	2	13 011 000	
9112113	pour certains services municipaux	3		
9112110	total	4	26 291 000	
9112120	Compensations pour les immeubles des réseaux (art. 254)*			
9112121	affaire sociales	5	6 318 000	
9112122	cegeps et universités	6	1 217 000	
9112123	écoles primaires et secondaires	7	3 162 000	
9112120	total	8	10 697 000	
9112130	Redistribution des taxes provenant des entreprises de télécommunication, gaz et électricité (art. 230)*	9	8 700 000	
9112190	Autres compensations			
9112191	fermes — plafonnement de la valeur (art. 259)*	10	180 000	
9112192	fermes — plafonnement du taux (art. 259)*	11	10 000	
9112193	immeubles de gouvernements étrangers (art. 210)*	12		
9112190	total	13	190 000	
9112100	Total (lignes 4, 8, 9 et 13)	14		45 378 000
9112200	GOUVERNEMENT DU CANADA			
9112210	Compensations tenant lieu de taxes foncières[2]	15	4 703 000	
9112230	Compensations pour certains services municipaux	16		
9112200	Total	17		4 703 000
9112900	AUTRES			
9112910	Compensations des entreprises du gouvernement du Canada			
9112911	tenant lieu de taxes foncières[2]	18	1 955 000	
9112912	tenant lieu de taxes d'affaires	19	34 000	
9112913	pour certains services municipaux	20		
9112910	total	21	1 989 000	
9112990	Autres compensations			
9112991	organismes communautaires (art. 205, 206)*	22	326 000	
9112992	entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222)*	23		
9112993	propriétaires ou occupants de roulottes (art. 231)*	24		
9112994	autres (art. 555, 556, 557)*	25		
9112900	Total (lignes 21 à 25)	26		2 315 000
9112000	TOTAL	27		52 396 000

(1) On doit reporter à la page 5 du cahier le total de chacune des catégories.

(2) Les taxes foncières versées en vertu du premier alinéa de l'article 208* appartiennent aussi à ce poste.

* Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC
(Nom officiel)

ANNEXE B

2 0 1 4
CODE GROUP.

0 1 3

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES DÉPENSES PAR OBJET

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1993

CODE	OBJETS		MONTANTS
100	Rémunération du personnel	1	76 710 000
200	Cotisations de l'employeur	2	22 681 000
300	Transport et communication	3	2 917 000
400	Services professionnels, administratifs et autres	4	2 921 000
500	Location, entretien et réparation		
510	Location	5	2 249 000
520	Entretien et réparation	6	21 555 000
600	Biens non durables	7	15 627 000
700	Achat d'actifs immobilisés	8	3 296 000
800	Frais de financement(1)	9	43 411 000
900	Autres objets		---
910	Excédents de coûts de règlements d'emprunt	10	
920	Quote-part des dépenses de la communauté municipale	11	13 563 000
930	Contributions à d'autres fonds	12	---
940	Créances douteuses ou irrécouvrables	13	625 000
980	Affectation du déficit	14	---
990	Autres	15	12 465 000 (*)
000	TOTAL	16	219 020 000

(1) Doit égaler la somme des montants inscrits aux lignes 1 à 4 de la page 11.

(*) Doit égaler le total des dépenses (ligne 15, page 11).

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC
(Nom officiel)

ANNEXE C

2 | 0 | 1 | 4
CODE GEOGR

0 | 1 | 4

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES FRAIS DE FINANCEMENT

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1986

CODE	OBJETS		MONTANTS
	SERVICE DE LA DETTE À LONG TERME		
9291000811	Rachats d'obligations	1	4 643 000
9291000813	Remboursements de prêts du fonds de roulement	2	
9291000819	Remboursements d'autres dettes à long terme	3	2 843 000
9291000820	Contributions à un fonds d'amortissement	4	5 579 000
9291000831	Intérêts sur obligations	5	28 724 000
9291000839	Intérêts sur autres dettes à long terme	6	135 000
929100000A	TOTAL PARTIEL		41 924 000
	AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT		
9291000840	Intérêts sur emprunts à court terme	7	462 000
9291000850	Escomptes sur taxes	8	75 000
9291000860	Pertes sur change	9	950 000
9291000870	Frais de refinancement	10	
9291000880	Frais de banque	11	
9291000890	Autres	12	
9291000000	TOTAL (Doit égaler le montant à la ligne 9 de la page 13)	13	43 411 000

Municipalité LA VILLE DE QUEBEC
(Nom officiel)

2 0 1 4 | 0 1 5
CODE GEOGR.

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DE CERTAINES DÉPENSES PAR FONCTION

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1986

FONCTIONS		Frais de financement à la charge de la municipalité		Dépenses en immobilisations	Quote-part des dépenses de la communauté municipale		TOTAL
		1 Service de la dette	2 Autres frais	3	4 Transport en commun	5 Autres	6
Administration générale							
Évaluation	1						
Autres dépenses d'administration générale	2						
Sécurité publique							
Police	3						
Autres dépenses de sécurité publique	4						
Transport	5	NON	DISPONIBLE				
Hygiène du milieu							
Eau et égouts	6						
Autres dépenses d'hygiène du milieu	7						
Santé et bien-être	8						
Urbanisme et mise en valeur du territoire	9						
Loisirs et culture	10						
Autres dépenses	11						
TOTAL(*)	12	49 929 000	1 487 000	-----	5 812 000	7 751 000	55 979 000

(*) La somme des totaux des colonnes 1 et 2 doit égaler le montant inscrit au poste 9291100 de la page 11. Les totaux des colonnes 3, 4 et 5 doivent correspondre respectivement aux montants inscrits aux postes 9292000, 9293100 et 9293900 de la page 11.

ANNEXE D

AUTRES FONDS

☐ documents annexes ☐ s.o.

Annexer au cahier, s'il y a lieu, les prévisions budgétaires pour 1986 de tout autre fonds (exemple: le fonds d'administration du réseau d'électricité). Les documents annexes doivent comprendre:

— prévisions des recettes;
— prévisions des dépenses;
— analyse des dépenses par objet.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Municipalité LA VILLE DE QUEBEC

(Nom officiel)

2	3	1	1

CODE SECDR

0	1	8

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE TAXATION PROVISOIRE

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1986

A) RECETTES FISCALES[1]

Total des recettes fiscales inscrites au poste 9111000 à la page 5, ligne 11 (voir exclusions ci-après)		130 381 000
Déduire		
— Taxes d'affaires inscrites aux postes 9111510 et 9111590 de la page 5	22 335 000	
— Taxes imposées pour un exercice antérieur et à prélever en 1986[2]	533 000	
— Partie des taxes qui fait l'objet d'un crédit:		
— distribution de surplus aux contribuables		
— prime ou subvention versée aux contribuables		
— tout autre crédit de taxes à l'exclusion de l'escompte accordé en vertu des articles 481, LCV[3] et 1007, CM[4]		22 868 000
Montant admissible des recettes fiscales aux fins de calcul du taux global de taxation provisoire		107 513 000

EXCLUSIONS

Le montant inscrit au poste 9111000 ne doit comprendre aucune des recettes décrites ci-dessous:

— compensations pour services municipaux imposées en vertu des articles 205* et 206* aux propriétaires de certains immeubles non imposables;

— taxes foncières imposées en vertu du premier alinéa de l'article 208* au locataire ou occupant d'un immeuble appartenant au gouvernement du Canada, à une entreprise de celui-ci ou au gouvernement du Québec;

— compensations pour services municipaux à l'égard d'un immeuble non imposable visé au paragraphe 1, 1.1 ou 2.1 de l'article 204*;

— sommes provenant de services rendus non reliés à un règlement d'imposition;

— sommes reçues en vertu des articles 433, LCV[3] et 562, CM.[4]

— permis ou compensations imposés en vertu de l'article 231* au propriétaire ou à l'occupant d'une roulotte;

— taxes foncières spéciales imposées en vertu de l'article 553*;

— taxes imposées aux contribuables d'une autre municipalité;

— partie des taxes foncières sur la valeur, qui fait l'objet d'un crédit accordé à certaines catégories de contribuables en vertu des articles 542.3, LCV[3] et 1010, CM[4];

— sommes provenant du gouvernement du Québec en vertu des articles 210*, 230*, 254*, 259* et 260*;

— sommes provenant du gouvernement du Canada en vertu de la Loi de 1980 sur les subventions aux municipalités (S.C. 29 Eli, c. 37);

— sommes provenant d'une entreprise du gouvernement du Canada pour tenir lieu de taxes municipales (S.C. 29 Eli, c. 37).

(1) Les recettes fiscales comprennent à la fois les taxes proprement dites et les compensations pour services municipaux imposées par la municipalité.

(2) Y compris les taxes prélevées en vertu du paragraphe 1 de l'article 219*.

(3) Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

(4) Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

* Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC
(Nom officiel)

CODE GEOGR 2 1 0 1 1 4

0 1 1 9

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE TAXATION PROVISOIRE

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1986

(suite)

B) EVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables selon le rôle déposé entre le 15 août et le 15 septembre 1985[1]	.	2 649 449 114
Modifications au rôle prévues pour prendre effet le 1er janvier 1986[2]		
Augmentations	+	31 195 977
total partiel	=	2 739 645 091
Diminutions	-	---
Évaluation des immeubles imposables au 1er janvier 1986, aux fins de calcul du taux global de taxation provisoire (doit correspondre au montant inscrit à la ligne 29 de la page 20)	=	2 739 645 091

C) CALCUL DU TAUX GLOBAL PROVISOIRE

Montant de recettes inscrit à la ligne 8 de la section A	=	107 513 000
Montant d'évaluation inscrit à la ligne 5 de la section B	÷	2 739 645 091
Taux global de taxation provisoire de 1986: ligne 6 ÷ ligne 7 × 100 $	=	3,9243 /100 $[3]

(1) Par exception, la date limite pour le dépôt du rôle peut être différente en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.
(2) Ceci comprend à la fois les modifications antérieures au 1er janvier 1986 et celles postérieures et rétroactives à cette date.
(3) Taux arrondi à la 4e décimale près.

Municipalité LA VILLE DE QUEBEC
(Nom officiel)

2 0 1 4 | 0 2 0
CODE GEOGR

ÉVALUATION ET POPULATION

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE AU 1er JANVIER 1986 (1)

		Nombre d'unités d'évaluation		Valeur au rôle	
Immeubles imposables					
Terrains vagues	1	1 673	12	62 170 280	
Résidences d'un logement	2	14 377	13	659 132 320	
Résidences de plus d'un logement	3	11 551	14	350 614 708	
Fermes et boisés	4	30	15	1 541 198	
Chalets	5	---	16	---	
Établissements industriels et commerciaux	6	2 359	17	808 798 095	
Autres	7		18	257 390 390	
Total de l'évaluation des immeubles imposables			19		2 739 645 091
Immeubles non imposables					
Gouvernement du Canada	8	58	20	125 657 506	
Entreprises du gouvernement du Canada	9	19	21	66 532 710	
Gouvernement du Québec	10	100	22	372 624 081	
Réseau des affaires sociales	11	38	23	201 475 841	
Cegeps et universités	12	6	24	38 798 701	
Écoles primaires et secondaires	13	96	25	161 316 296	
Fermes, excédent de 375 $ l'hectare	14	34	26	1 125 406	
Terrains de golf, excédent de 2 500 $ l'hectare	15	---	27	---	
Immeubles visés aux paragraphes suivants de l'article 204*					
par 4 et 5	16	15	28	22 312 210	
par 8	17	71	29	67 624 380	
par 10 et 11	18	40	30	18 427 210	
par 12 terrains vagues	19	9	31	1 200 770	
bâtiments	20	99	32	55 521 333	
Autres immeubles non imposables	21	741	33	215 865 984	
Total de l'évaluation des immeubles non imposables			34		1 348 532 428
Total du rôle d'évaluation foncière au 1er janvier 1986			35		4 088 177 519
Facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière(2)			36		1,19

(1) Il s'agit du rôle qui servira de base à l'imposition des taxes de 1986, c'est-à-dire celui déposé entre le 15 août et le 15 septembre 1985 et ajusté pour tenir compte des modifications prévues pour prendre effet le 1er janvier 1986 (par exception, la date du dépôt peut être différente en vertu de l'article 71 de la loi sous-mentionnée).
(2) Il s'agit du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière, mentionné à l'article 264*.
(*) Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1.
Important: Avant de remplir cette feuille, consulter le « Guide du rapport financier et du cahier de prévisions budgétaires » concernant la définition des catégories d'immeubles.

Municipalité : LA VILLE DE QUEBEC
(Nom officiel)

Code géogr. : 2014 021

ÉVALUATION ET POPULATION (suite)

SOMMAIRE DU RÔLE DE LA VALEUR LOCATIVE AU 1er JANVIER 1986[1]

Places d'affaires imposables — Budget 86 Eval. équival.	1	133 138 929
Places d'affaires non imposables — " " "	2	72 354 756
Total du rôle de la valeur locative au 1er janvier 1986	3	205 993 685
Facteur comparatif du rôle de la valeur locative[2]	4	1,01

POPULATION

Population permanente	5	164 000
Population saisonnière	6	*
Nombre d'unités de logement	7	72 397

1) Il s'agit du rôle de la valeur locative aux fins d'imposition de la taxe d'affaires de 1986 et de la compensation tenant lieu de cette taxe.
2) Il s'agit du facteur comparatif du rôle de la valeur locative, mentionné à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1

* Données non disponibles

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC

2	0	1	4	0	2	2

CODE GÉOGR.

CALCUL DE LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE AUX FINS DE LA PÉRÉQUATION DE 1987

IMPORTANT: Ce tableau doit être rempli par toutes les municipalités sans exception.

		Valeur au rôle au 1er janvier 1986[1]	%	Richesse foncière
		1		2
Évaluation des immeubles imposables[2]		2 739 645 091	100%	2 739 645 091
Évaluation des immeubles non imposables				
Immeubles sujets aux compensations tenant lieu de taxes				
Gouvernement du Canada[3] [4]		125 657 506	%	125 657 506
Entreprises du gouvernement du Canada[3] [4]		66 582 710	%	41 172 710
Gouvernement du Québec[5]		372 624 081	100%	372 624 081
Réseau des affaires sociales[6]		201 475 341	80%	161 180 673
Cégeps et universités[7]		38 798 701	80%	31 039 960
Écoles primaires et secondaires[8]		161 316 296	50%	30 658 148
Fermes et boisés (partie non imposable)		3 382 192	100%	3 382 192
Immeubles visés par le 1er alinéa de l'article 208*				
Gouvernement du Canada[3]		N/D	100%	
Entreprises du gouvernement du Canada[3]		N/D	100%	
Gouvernement du Québec[5]		N/D	100%	
total des lignes 1 à 11 (col. 1)		3 709 432 418		
total des lignes 1 à 11 (col. 2)				3 555 359 361
Évaluation équivalant à la capitalisation de certaines recettes selon le taux global de taxation non uniformisé de 1986[9]				3 161 787
Total de la richesse foncière non uniformisée (ligne 13 + ligne 14)				3 558 521 148
Richesse foncière uniformisée (Ligne 15 × facteur comparatif[10] de 1986)				4 234 640 166

CERTIFICAT DU TRÉSORIER OU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné Guy Martineau, c.a. (nom) trésorier (fonction)

déclare que les renseignements fournis ci-dessus concernant la richesse foncière uniformisée de la municipalité aux fins de la péréquation de 1987 sont exacts.

Signature _____ Date 20 janvier 36

(1) Il s'agit du rôle qui servira de base à l'imposition des taxes de 1988, c'est-à-dire celui déposé entre le 15 août et le 15 septembre 1985, et ajusté pour tenir compte des modifications prévues pour prendre effet le 1er janvier 1986 (par exception, la date du dépôt peut être différente en vertu de l'article 71 de la loi sous-mentionnée*).
(2) Doit correspondre au montant inscrit à la ligne 29 page 20.
(3) Le total des valeurs au rôle aux lignes 2 et 9 doit égaler le montant à la ligne 30, page 20; le total des valeurs au rôle aux lignes 3 et 10 doit égaler le montant à la ligne 31, page 20.
(4) Inscrire dans la colonne 2 la partie d'évaluation à l'égard de laquelle des compensations tenant lieu de taxes sont versées par le gouvernement du Canada ou ses entreprises; cette partie correspond à la proportion décrite au paragraphe 3f de l'article 36 du Règlement sur la participation gouvernementale au financement des corporations municipales, appliquée à l'évaluation non uniformisée des immeubles de ces organismes.
(5) Le total des valeurs au rôle aux lignes 4 et 11 doit égaler le montant à la ligne 32 de la page 20 moins la partie de ce montant non versée par le 1er alinéa de l'article 255*.
(6) Doit correspondre au montant inscrit à la ligne 33 page 20.
(7) Doit correspondre au montant inscrit à la ligne 34 page 20.
(8) Doit correspondre au montant inscrit à la ligne 35 page 20, moins l'évaluation des immeubles d'une commission scolaire non compensées en vertu du 4e alinéa de l'article 255*.
(9) Inscrire à la ligne 14 le résultat du calcul ci-dessous:

Recettes de 1986 provenant de l'article 222* (ligne 23 de la page 12)		
Recettes de 1987 provenant du 2e alinéa de l'article 230*	124 078	
Total	(A) 124 078	
(A) × 100 / taux global de taxation non uniformisé de 1986	= 3 161 787	(à reporter à la ligne 14)

(10) Il s'agit du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière mentionné à l'article 264*
(*) Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1

Municipalité : LA VILLE DE QUEBEC
(Nom officiel)

CODE GEOGR. 2 0 1 4

0 2 3

TAUX DES TAXES EN VIGUEUR EN 1986

DESCRIPTION	TAUX	MODE D'IMPOSITION	
		CODE*	Si code 7: specifier
Taux des taxes municipales			
Taxe foncière générale	3,16	1	
Autres taxes foncières			
Répartitions générales			
Neige-district			
Québec, Duberger, Les Saules,	2,68	7	du 100 $ d'évaluation du terrain
Neufchâtel	1,47	7	du 100 $ d'évaluation du terrain
Charlesbourg ouest	0,57	7	du 100 $ d'évaluation du terrain
Répartitions locales			
Papeterie Reed Ltée	2,2942	1	
Mail Centre-Ville	0,85	1	
Centre Commercial Lebourg-neuf Ltée	0,5997	2	
Clarendon	10360,00	7	Charge fixe
Taxe d'affaires	De 13% à 18%	6	
Compensations pour certains services municipaux			
Eau			
Commercial	0,40	7	1 000 gallons
Enlèvement et destruction des ordures			
Résidentiel	65,00	7	Par logement
Commercial		7	Progressif - selon la valeur locative et le genre d'activité commerciale

* Codes du mode d'imposition : 1- du 100 $ d'évaluation ; 2- du mètre carré ; 3- du mètre linéaire ; 4- tarif fixe (compensation) ; 5- du 1 000 litres ; 6- % de la valeur locative ; 7- autres

On trouvera dans le « Guide du rapport financier et du cahier de prévisions budgétaires » une table de conversion au système métrique.

Municipalité: LA VILLE DE QUEBEC
(Nom officiel)

2 0 1 4 — CODE GEOGR — 0 2 4

BUDGET DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 1986

NATURE DES ACTIFS		DÉPENSES A EFFECTUER EN 1986*	RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LE MODE DE FINANCEMENT					
		1	2 Emprunts à long terme	3 Subventions[1]	4 Recettes courantes[2]	5 Fonds de roulement	6 Autres modes	7 Total
Travaux de génie								
Chemins, rues, trottoirs, éclairage	1							
Traitement des eaux	2							
Réseaux d'eau et d'égouts	3							
Autres travaux de génie	4							
Bâtiments		VOIR	BUDGET	D'IMMO	BILISAT	IONS		
Edifices administratifs	5							
Edifices communautaires	6							
Terrains[3]	7							
Matériel et véhicules	8							
Ameublement	9							
Autres actifs	10							
Total	11							

(*) Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes, ces montants doivent correspondre à ceux inscrits au programme des dépenses en immobilisations 1986-1987-1988 dans la colonne « 1986 » du tableau PT-2

(1) Seules sont admises sous ce titre les subventions confirmées officiellement et applicables directement au coût des immobilisations

(2) Le total de la colonne 4 doit correspondre à la somme des montants inscrits aux postes 9592000 et 9294100 à la page 11

(3) Il s'agit de tous les terrains, sauf ceux utilisés pour les chemins et rues, les parcs publics, les terrains de jeux, les parcs de stationnement et les dépotoirs; ceux-ci appartiennent à la catégorie des travaux de génie